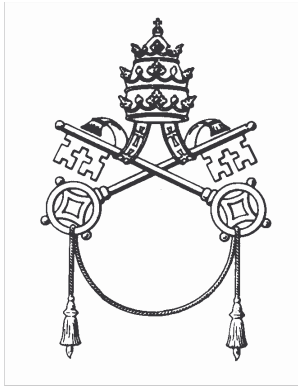


F R A T E R N I T É S A I N T - P I E  
R R E



Église Saint-André  
22, Avenue de Verdun - 94410 Saint-Maurice

Cité paroissiale : 25, rue Edmond Nocard

abbé Hugues de MONTJOYE : 06 63 80 04 21

adresse Email : hdemontjoye@neuf.fr

téléphone fixe (bientôt ...) : 01 56 29 05 14 (tel/fax)

presbytère : 14 rue de l'abbé Jaeger 94140 Alfortville (contre l'église St Pierre)

(Communauté attachée à la liturgie traditionnelle,

bénéficiant du Motu proprio « Ecclesia Dei » du 2 juillet 1988 du Pape Jean-Paul II)

BULLETIN N° 6

MARS 2005

**« Il n'y a qu'un chemin pour aller à Dieu, c'est l'oraison ;  
si on vous en indique un autre, on vous trompe »**

*(sainte Thérèse d'Avila)*

Ce genre de formule pourrait passer pour excessive si elle était due à la plume d'un auteur de troisième ou quatrième catégorie, mais jaillie de la vie spirituelle de sainte Thérèse d'Avila, elle nous oblige à l'assentiment. Ce n'est pas rien d'être Docteur de l'Eglise et spécialement Docteur de la vie mystique. Et en disant « vie mystique », nous n'entendons pas parler bien sûr seulement de celle des grands contemplatifs favorisés de phénomènes extraordinaires. Tout chrétien, tout baptisé est appelé à une vie mystique, puisque c'est la vie de Dieu en nous, c'est l'épanouissement naturel de l'union de notre âme avec Dieu. Il est sûr que si notre vie de prière se limite à un Pater et un Ave le soir et le matin, nous ne risquons pas de connaître cet épanouissement auquel notre âme aspire – entendez-vous son cri ? –

Les chrétiens de bonne volonté ignorent souvent ce puissant moyen de renforcer l'union divine, et par conséquent de se purger des péchés qui sont le premier obstacle à cette union. Cela est si vrai qu'un Père du désert nous enseigne que notre conversion est plus affaire de prière que d'effort. Mais comment prier plus sans se lasser ? Comment arriver surtout à cette prière perpétuelle demandée par le Sauveur

lui-même ? Ces questions peuvent surprendre, car en vérité elles témoignent justement d'un manque d'expérience des voies de Dieu et des voies qui mènent à Dieu.

Tout d'abord comme je l'évoquais plus haut, pour trop de chrétiens, la prière se résout à la prière vocale, à réciter des formules : prières des psaumes, des saints, de l'Eglise, neuvaines, litanies, chapelets divers ... On peut parfois être écrasé, pour ne pas dire assommé par de telles accumulations qui loin de libérer notre prière finissent par l'étouffer. L'attitude à avoir face à toutes ces prières, si belles soient-elles, fussent-elles inspirées par le saint-Esprit comme les psaumes, c'est de s'en servir pour autant qu'elles nous aident à monter vers Dieu, et à nous en dégager pour autant qu'elles ne nous sont plus nécessaires. A chacun son rythme ! Il y a un équilibre à trouver, équilibre toujours fluctuant selon nos propres dispositions intérieures. Cela paraît une évidence, mais certaines personnes ont comme des scrupules à se dégager des prières vocales et restent à cause de cela comme paralysées dans leur vie spirituelle. La prière vocale doit être subordonnée à l'oraison mentale, comme le moyen à la fin. Comment faire ? Comment « remplir » une prière silencieuse, pour qu'elle ne

devienne pas vide de Dieu, pleine du reste, pour qu'elle reste une prière ?

La tradition chrétienne nous parle tout d'abord de la méditation, dans laquelle l'âme, prenant appui sur un texte (Ecriture Sainte, livre de méditation ou de spiritualité, bulletin paroissial ...) s'applique à scruter une parole ou une scène particulière (spécialement la vie du Christ) sur laquelle on réfléchit. On se représente par l'imagination comment les choses se sont passées ; on se demande quel est le sens profond de telle parole... On peut aussi méditer sur un mystère de la foi. Plus nous méditerons sur les vérités de foi, plus nous les goûterons, et plus notre foi sera forte, vivante et éclairée. Dans la méditation, la mémoire et l'intelligence ont encore une part active, même si leur exercice est appelé à déboucher sur des « affections » qui sont le fruit de la volonté et du cœur. Il existe de nombreuses méthodes reconnues et approuvées par l'Eglise, correspondant à différentes familles spirituelles. Chacune insiste cependant sur cette rumination silencieuse d'une parole, d'une phrase, d'un paragraphe ou d'une page (rarement plus, après on se retrouve simplement à faire une lecture spirituelle) en vue de produire des affections et

résolutions. Le but de la méditation, c'est d'apprendre à vivre sous le regard de Dieu, c'est de rectifier jour après jour la trajectoire qui dévie. Saint François de Sales, qui est aussi Docteur de la vie spirituelle, nous dit de la méditation qu'elle n'est « *autre chose qu'une attentive et réitérée pensée, propre à produire des affections ou bonnes ou mauvaises* » (TAD, VI,2). La petite Thérèse encore enfant décrivant ses méditations secrètes disait simplement : « *Je pense.* » Mais méditer, c'est diriger sa pensée, non pas se laisser mener sur les flots de l'imagination. Si la mémoire et l'intelligence ont leur rôle, ce n'est pas cependant un exercice scolaire de recherche théologique. Écoutons quelques conseils donnés par saint Ignace dans ses Exercices Spirituels : « *Ce n'est pas l'abondance de la science qui rassasie l'âme et la satisfait ; mais c'est le sentiment et le goût intérieur des vérités qu'elle médite* » (II° annotation) Dès lors, « *Si j'éprouve (dans une seule considération) les*

*sentiments que je voulais exciter en moi, je m'y arrêterai et je m'y reposerai, jusqu'à ce que mon âme soit pleinement satisfaite* » (idem IV° addition) « *S'il arrive qu'une ou deux paroles fournissent, même pendant l'heure entière, une matière suffisante à la réflexion et que l'on trouve à les méditer du goût et de la consolation spirituelle, on ne se mettra point en peine de passer outre* » (idem II° manière de prier).

On comprend alors que la méditation est en fait un moyen de parvenir à l'oraison mentale ou contemplative. L'âme peut passer de l'une à l'autre sans s'en rendre compte. Donnons quelques citations qui nous aideront à la comprendre et à en saisir l'importance : « *L'oraison mentale n'est, à mon avis, qu'un commerce intime d'amitié où l'on s'entretient souvent seul à seul avec ce Dieu dont on se sait aimé* » (Ste. Thérèse d'Avila). « *L'oraison, c'est l'attitude de l'âme tournée vers Dieu* » (Saint Augustin) ; Saint François de Sales la définit « *une amoureuse, simple et permanente*

*attention de l'esprit aux choses divines* », et saint Jean de la Croix la décrit : « *L'âme se plaît à se trouver seule avec Dieu, fixant sur Lui son attention affectueuse sans considération particulière* ». « *Pourvu que votre âme regarde Dieu et s'occupe en Lui, cela suffit pour une bonne oraison* » (Monsieur Olier) Et sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus parlait de ses oraisons en disant : « *Je ne Lui dis rien ; je L'aime !* ». On retrouve la simplicité du regard du paysan d'Ars disant : « *Je l'avise et Il m'avise.* ». Cette simplicité du regard est comme la pointe de l'oraison. Dans sa langue savoureuse, Saint François de Sales, toujours dans son traité de l'Amour de Dieu nous dit « *La méditation est mère de l'amour, mais la contemplation est sa fille* » (TAD VI,3) Il faudrait en fait lire entièrement les livres VI et VII (lire les extraits ci-dessous).

(A suivre)

abbé Hugues de MONTJOYE

## Saint François de Sales nous parle de la méditation et de la contemplation

« Théotime, la contemplation n'est autre chose qu'une amoureuse, simple et permanente attention de l'esprit, aux choses divines; ce que vous entendrez aisément par la comparaison de la méditation avec elle.

(...) L'oraison s'appelle méditation jusqu'à ce qu'elle ait produit le miel de la dévotion : après cela elle se convertit en contemplation. (...) Nous méditons pour recueillir l'amour de Dieu, mais l'ayant recueilli, nous contemplons Dieu et sommes attentifs à sa bonté pour la suavité que l'amour nous y fait trouver. Le désir d'obtenir l'amour divin nous fait méditer, mais l'amour obtenu nous fait contempler; car l'amour nous fait trouver une suavité si agréable en la chose aimée, que nous ne pouvons assouvir nos esprits de la voir et considérer. » (VI,3)

« La méditation considère par le menu et comme pièce à pièce les objets qui sont propres à nous émouvoir; mais la contemplation fait une vue toute simple et ramassée sur l'objet qu'elle aime; et la considération ainsi unie fait aussi un mouvement plus vif et fort. On peut regarder la beauté d'une riche couronne en deux sortes, ou bien voyant tous ses fleurons et toutes les pierres précieuses dont elle est composée l'une après l'autre; ou bien, après avoir considéré ainsi toutes les pièces particulières, regardant tout l'émail d'icelle ensemble d'une seule et simple vue. La première sorte ressemble à la méditation, en laquelle nous considérons, par exemple, les effets de la miséricorde divine, pour nous exciter à son amour. Mais la seconde est semblable à la

contemplation, en laquelle nous regardons d'un seul trait arrêté de notre esprit toute la variété des mêmes effets, comme une seule beauté composée de toutes ces pièces qui font un seul brillant de splendeur ! » (VI,5)

« La contemplation a toujours cette excellence, qu'elle se fait avec plaisir, d'autant qu'elle présuppose que l'on a trouvé Dieu et son saint amour, qu'on en jouit et qu'on s'y délecte en disant : J'ai trouvé celui que mon âme chérit, je l'ai trouvé, et ne le quitterai point. En quoi elle diffère d'avec la méditation, qui se fait presque toujours avec peine, travail et discours, notre esprit allant par icelle de considération en considération, cherchant en divers endroits ou le bien-aimé de son amour, ou l'amour de son bien-aimé. » (VI,6)

Traité de l'Amour de Dieu

(on lira aussi avec profit le CEC n° 2709 à 2719)

## **Dignité à laquelle est élevé le fidèle qui assiste à la Messe**

Mais que parlé-je d'assister ? Entendre la sainte messe, ce n'est pas seulement cela, c'est l'offrir soi-même. Oui, le simple fidèle peut et doit être appelé sacrificateur, ainsi que nous le lisons au chapitre V de l'Apocalypse : "Vous avez fait de nous, Seigneur, votre royaume et vos prêtres".

Le célébrant à l'autel, c'est le ministre de l'Église agissant au nom de la communauté ; il est le médiateur de tous les fidèles, spécialement de ceux qui sont présents, auprès de Jésus-Christ le prêtre invisible ; uni à lui, il offre à Dieu le Père, tant au nom de tous qu'en son nom particulier, le prix divin de la rédemption des hommes. Mais, comprenons-le bien, il n'agit pas seul dans une si auguste fonction : chacun de ceux qui assistent à son sacrifice concourt avec lui à l'accomplir et à l'offrir, et c'est pourquoi, lorsque après l'offertoire, il se tourne vers le peuple, il dit : "priez, mes frères, pour que mon sacrifice qui est aussi le vôtre, soit agréable au Dieu tout-puissant" ; afin que nous entendions par là que, bien qu'il fasse les fonctions de principal ministre, tous ceux qui sont présents offrent avec lui le saint sacrifice.

Ainsi toutes les fois que vous assistez à la messe, vous faites en un certain sens l'office de prêtre. Oseriez-vous maintenant entendre la messe en causant, en regardant de côté et d'autre, peut-être même en dormant, vous contentant de réciter tant bien que mal quelques prières vocales, sans faire aucune attention aux fonctions redoutables de prêtre que vous exercez ? Ah ! je ne puis m'empêcher de m'écrier ici : Monde insensé, qui ne comprend rien à ces sublimes mystères ! Comment est-il possible que l'on se tienne auprès de l'autel, l'esprit distrait et le cœur dissipé, pendant que les anges contemplent dans une sainte frayeur l'accomplissement d'une œuvre merveilleuse !

### **Résolutions à prendre :**

1° Faire dire beaucoup de messes pour les âmes du purgatoire et pour toutes nos intentions. Je vous supplie donc, cher lecteur, à genoux et de toute mon âme, de ne pas fermer ce livre avant d'avoir pris la ferme résolution d'assister autant que vos occupations vous le permettent, au saint sacrifice de la messe, et de faire dire autant de messes que vous le pourrez, non seulement pour les âmes des défunts, mais encore pour la vôtre. Et cela pour deux motifs :

a. Pour obtenir une bonne et sainte mort ; car c'est l'opinion de tous les saints docteurs, qu'il n'y a point de moyen plus efficace pour cela que le saint sacrifice de la messe. Notre-Seigneur Jésus-Christ a révélé à sainte Mechtilde, que celui qui aura eu la pieuse coutume d'assister dévotement à la messe pendant sa vie, sera consolé à la mort par la présence des anges et de ses saints patrons, qui le défendront contre toutes les embûches des démons. Oh ! quelle belle mort couronnera votre vie, si pendant celle-ci, vous avez eu soin d'assister à la messe, toutes les fois que vous l'aurez pu !

b. L'autre motif, c'est que vous mériterez par là de sortir promptement du purgatoire, et de vous envoler au ciel ; car il n'y a point de moyen plus efficace pour obtenir de Dieu la grâce si précieuse d'aller droit au ciel sans passer par le purgatoire, ou du moins de rester peu de temps en ce lieu, que les indulgences et le saint sacrifice de la messe.

Quant aux indulgences, les souverains pontifes en ont été prodigues envers ceux qui entendent dévotement la sainte messe. Nous avons suffisamment démontré plus haut combien elle est efficace pour hâter la rémission des peines du purgatoire.

L'exemple et l'autorité de Jean d'Avila devraient nous suffire pour nous en persuader. Ce grand serviteur de Dieu, qui fut l'oracle de l'Espagne, étant sur le point de mourir, on lui demanda quelle sorte de secours il désirait qu'on ménageât à son âme lorsque le Seigneur

l'aurait rappelée à lui : "Des messes, des messes, des messes."

Permettez-moi de vous donner à ce sujet un conseil d'un grand poids ; c'est de faire dire pendant votre vie toutes les messes que vous voulez que l'on dise pour vous après votre mort, et de ne point vous fier à ceux que vous laissez en ce monde après vous. D'autant plus que saint Anselme nous apprend qu'une seule messe que vous aurez entendue, ou fait dire pour vous, pendant que vous vivez, vous sera plus profitable que mille après votre mort.

Cette vérité fut bien comprise d'un riche marchand de la rivière de Gênes, lequel étant sur le point de mourir, ne laissa rien pour le soulagement de son âme. Tout le monde était étonné qu'un homme si riche, si pieux, si généreux envers tous, se fût montré à sa mort si cruel envers lui-même. Mais lorsqu'il fut enterré, on trouva dans son livre le détail de tout le bien qu'il avait fait pendant sa vie, pour le soulagement de son âme. Deux mille francs pour deux mille messes ; dix mille francs pour doter de pauvres orphelins, deux cents francs pour tel lieu pieux, etc. Et à la fin du livre il avait écrit : "Que celui qui se veut du bien se le fasse pendant sa vie, et ne se fie point à ceux qu'il laisse après lui." On connaît ce proverbe : qu'une chandelle que l'on porte devant nous éclaire plus qu'une torche derrière. Tirez profit de cette sentence, et considérant l'excellence et l'utilité de la sainte messe, déplorez l'aveuglement où vous avez vécu jusqu'ici, en n'estimant point assez ce trésor précieux, qui a été pour vous, hélas ! un trésor caché.

Maintenant que vous en connaissez la valeur, ne vous permettez plus de penser, et moins encore de dire, qu'une messe de plus ou de moins, c'est peu de chose. Renouvelez, au contraire votre sainte résolution d'entendre, à partir de ce jour, autant de messes que vous en pourrez trouver l'heureuse occasion, et de les entendre avec les sentiments d'une vraie piété.

*Saint Léonard de Port-Maurice (1676-1751)*



## « Mémoire et identité »

### Publication du 5e livre du pape Jean-Paul II

#### *Réflexion sur les totalitarismes du XX<sup>e</sup> s. et leurs mécanismes*

Le cardinal Josef Ratzinger a présenté mardi 22 février le dernier livre de Jean-Paul II, *Mémoire et Identité*. L'ouvrage sera traduit en 11 langues et publié dans 14 pays. Il paraîtra en France le 3 mars aux éditions Flammarion. Sur 200 pages réparties en cinq chapitres, on suit les conversations que le Saint-Père a eues en 1993 avec deux philosophes polonais, Josef Tishner et Krystof Michalski. Des conversations relues et mises à jour pour s'ajuster à l'actualité (on y évoque par exemple les attentats du 11 septembre).

C'est le testament politique que le chef de l'Église livre au monde entier, avec une réflexion sur la tragédie morale et politique du mal. Karol Wojtyla tire les leçons des sanglantes expériences du nazisme et du communisme, dont il a été le témoin direct en Pologne, pour s'interroger, en philosophe, sur les dérives totalitaires de la démocratie.

L'éditeur annonçait dans un communiqué : « Dans ce livre, le souverain pontife répond aux inquiétudes du monde moderne avec une réflexion profonde sur l'histoire à la lumière de l'annonce chrétienne, et avec une invitation adressée à l'humanité à enquêter sur les problèmes jusqu'à leurs racines ».

*Le « mal érigé en système » au XXe siècle*

Jean Paul II aborde, explique la même source, « les thèmes historiques majeurs du XXe siècle, en particulier celui du « mal érigé en système » dans les régimes totalitaires comme le nazisme ou le communisme ».

Le pape écrit en effet : « Le XXe siècle a été celui où le mal s'est développé dans la démesure, utilisant des systèmes pervers (...). Le mal au XXe siècle n'a pas été artisanal, mais il s'est manifesté dans des proportions gigantesques, s'est prévalu des structures d'Etats pour accomplir son œuvre néfaste, a été érigé en système ».

Pour ce début de millénaire, le pape dénonce une nouvelle fois « les réseaux de la terreur qui constituent une menace constante pour la vie de

millions d'innocents ». Il évoque les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, celui de Madrid, à la gare d'Atocha, le 11 mars 2004, et la prise d'otage de Beslan, en Ossétie, en septembre dernier.

*Une réflexion sur les lois des hommes, la loi de Dieu et la loi de la nature*

Une polémique naissante fait état d'un rapprochement fait par le pape entre la Shoah et l'avortement, alors que Karol Wojtyla a toujours affirmé la singularité monstrueuse de la Shoah. Ce que le pape analyse, c'est le rapport entre les lois des hommes, de Dieu, de la nature, dans le chapitre du livre intitulé : « La démocratie contemporaine ».

Le pape analyse le fonctionnement – ou le dysfonctionnement – des législations et rapproche l'adoption de lois qui se retournent contre l'homme en faisant remarquer : « Un Parlement régulièrement élu a porté Hitler au pouvoir dans l'Allemagne des années 30. Ce même Parlement (...) lui a ouvert la route pour la politique d'invasion de l'Europe, pour l'organisation des camps de concentration et pour la mise en œuvre de la Solution finale, c'est-à-dire l'élimination de millions de fils et de filles d'Israël ».

Le pape affirme le caractère relatif des lois humaines en disant : « la loi établie par l'homme à des limites précises ». Il poursuit sa réflexion sur les législations actuelles en disant : « C'est dans cette perspective que nous devons nous interroger au début d'un

nouveau siècle et d'un nouveau millénaire sur certains choix législatifs décidés dans les parlements des régimes démocratiques actuels ». Il prend un exemple : « Ce qui vient immédiatement à l'esprit, ce sont les législations sur l'avortement ».

Le pape met ainsi en garde : « Quand un Parlement autorise l'interruption de la grossesse, consentant la suppression d'une naissance, il commet un grave abus contre un être humain, qui plus est innocent et privé de toute possibilité de se défendre ».

Et d'ajouter, à propos de la responsabilité du législateur : « Les parlementaires qui autorisent et promulguent de telles lois doivent être conscients d'outrepasser leurs compétences et de se mettre en conflit ouvert avec la loi de Dieu et la loi de la nature ».

Interrogé par les journalistes, le cardinal Ratzinger a expliqué que le pape ne « mettait pas sur le même plan la Shoah et l'avortement », qu'il ne comparait pas des « faits » mais des « systèmes ». Il précisait : « Il attire notre attention sur les tentations permanentes de l'humanité, sur la nécessité de faire attention pour ne pas tomber dans les pièges du mal ».

Le livre évoque également l'attentat dont Jean-Paul II a lui-même été victime, place Saint-Pierre, le 13 mai 1981, dans son dernier chapitre : un dialogue du pape avec un témoin de l'attentat, son secrétaire particulier, Mgr Stanislas Dziwisz.

## L'ONU et L'IDEOLOGIE FEMINISTE.

L'Onu organise du 28 février au 12 mars le Sommet Mondial sur la Femme, « Pékin + 10 », commémorant ainsi le premier sommet de 1995 à Pékin et 10 ans de politique internationale sur le rôle et la place de la femme dans nos sociétés.

Le sommet de 1995 avait pour objectif d'uniformiser la vision de la femme dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement.

De nouveaux concepts sont apparus : égalité des chances, gender, développement durable, démocratie participative, droits génésiques, partage des tâches, parentalité... fondés sur une idéologie individualiste et libertaire.

*Un exemple :* la revendication féministe de droits spécifiques, tout en exigeant une égalité homme/femme entraîne une confusion sur le rôle de l'homme et de la femme et le développement de communautarisme.

Au Parlement européen, l'existence d'une commission « des droits de la femme et de l'égalité des genres » en dit long sur la volonté de diffuser cette idéologie. En outre cette commission est très largement influencée par le Lobby Européen des Femmes (LEF), véritable relais de l'ONU. Cette ONG reçoit chaque année 600 000 euros de l'Union européenne, c'est à dire l'essentiel des fonds européens réservés aux ONG de femmes. Le quasi monopole des crédits traduit le monopole des idées.

Sous la double influence de l'ONU et du lobby féministe, une idéologie s'est progressivement imposée en Europe, dans l'indifférence quasi générale.

### Commission des droits de la femme.

L'existence au Parlement européen d'une commission des droits de la femme et de l'égalité des chances est déjà une originalité, car c'est la seule commission qui rédige des textes (résolution, rapport d'initiative...) sans réelle valeur

juridique. D'une certaine manière, il s'agit d'institutionnaliser des revendications féministes dans des textes.

Le cœur du débat est l'égalité des chances homme/femme, comme droit fondamental. Là où les gouvernements voient cette égalité comme un processus de développement, les féministes exigent la reconnaissance de ce droit, nécessitant une action immédiate pour sa mise en œuvre. Cela est si vrai que cette expression revient comme un leitmotiv dans des textes qui n'ont rien à voir avec ces droits de la femme (économie, développement, agriculture, formation...).

Cette insistance nous plonge dans un certain malaise, car cette position est paradoxale :

Ou bien, l'égalité homme/femme est juste et l'expression de droits spécifiques de la femme est inutile ;

Ou bien, les droits de la femme sont spécifiques et on ne peut parler d'égalité homme/femme.

A la recherche de similitude, d'« égalité substantielle » s'ajoute l'exigence de droits différents. A coté de la quête du semblable, se développe le communautarisme féministe.

Ces droits se déclinent à l'infini : éducation, emploi, prise de décision, responsabilité politique, parité démocratique, droit à l'autonomie.....

Sans doute ces droits sont-ils déjà dépassés avec l'apparition du concept de « gender ». Les caractéristiques anatomiques ou biologiques ne suffisent plus à distinguer, dans le genre humain, les deux catégories homme et femme, en raison de l'orientation d'une infime minorité. Il serait plus juste, dans cette logique, de prendre en compte les caractéristiques

comportementales ou des critères sociologiques variables selon les époques, des hommes ou des femmes. D'où l'absence de définition précise du terme

« gender », pour que chacun s'identifie à un modèle ou à un autre.

D'après les féministes, la culture traditionnelle a imposé la classification homme/femme. Celle-ci n'a aucun fondement naturel. Au contraire elle entraîne une inégalité. Pour que la femme se libère il faut rejeter les différences de rôle, en particulier dans la famille. Car cet « ordre social » serait celui de la domination masculine. Ce qui fait dire à une paléoanthropologue française, Evelyne Peyre, lors d'un colloque à Paris, cette année :

*« il n'existe aucune relation entre le genre morphologique, biologique, l'activité sexuelle d'une personne, et son « genre social », lui parfaitement défini et identifiant...Classer l'humanité en deux catégories, les hommes et les femmes, n'a pas beaucoup plus de pertinence que de les classer en races ».*

Voilà décrite cette nouvelle culture où toute différenciation de l'homme et de la femme est niée : Dès lors les rôles de l'homme et de la femme sont interchangeables : l'hétérosexualité est une des expressions de la sexualité, comme l'homosexualité. A la maternité et la paternité on préfère la *parentalité* qui ne fait aucune distinction entre les deux et ignore toute complémentarité. Tout ce qui est signe de différence est à bannir. Seuls restent *gender féminin* et *gender masculin* qui peuvent être complétés en *référant masculin* et *référant féminin*.

La notion de *gender* met en péril la famille : en exprimant des intérêts revendicatifs et individualistes, elle rend impossible la constitution d'une communauté fondée sur le don de soi, la gratuité, le service, comme la famille, mais également toute société tournée vers le bien commun.

*A lire :* « la face cachée de l'ONU » (Michel SCHOYANS) (Le Sarmant-Fayard)

« la différence interdite » (Tony ANATRELLA)

## Contre toute attente, l'ONU rejette le clonage

Soulagement à New York pour New Women For Europe et les ONGs qui se sont battues pour écarter une bénédiction de l'ONU sur la pratique du clonage. La commission juridique de l'Assemblée générale de l'ONU a finalement adopté vendredi 18 février une résolution non contraignante contre toute forme de clonage et l'interdiction de la recherche sur les cellules souches embryonnaires.

Après un débat enflammé, la commission juridique de l'Assemblée générale de l'ONU s'est prononcée vendredi soir en faveur d'une résolution non contraignante qui recommande aux gouvernements d'éviter toute forme de clonage humain, y compris les techniques utilisables pour les recherches scientifiques sur les cellules souches embryonnaires.

Le texte a été approuvé par 71 voix. 35 pays ont voté contre et 43 se sont abstenus. Il doit maintenant être examiné par les 191 membres de l'Assemblée générale. Deux amendements visant à retirer du texte toute référence à la protection de la vie humaine dans les techniques de clonage ont été rejetés. *"Les pays membres sont appelés à interdire toutes les formes de clonage humain parce qu'elles sont incompatibles avec la dignité*

*humaine et la protection de la vie humaine"*, indique la déclaration.

Pour autant, toute menace n'est pas écartée. À l'issue du vote, le représentant chinois Su Wei a affirmé que la déclaration n'aurait pas force de loi dans son pays et que la Chine continuerait le clonage thérapeutique. Singapour et la Grande-Bretagne se sont fait l'écho de cette réaction.

En revanche, Mgr Celestino Migliore, observateur permanent du Saint Siège à l'ONU, s'est déclaré satisfait qu'une grande majorité de pays *"ait réaffirmé sa claire détermination à protéger la vie humaine"*.

Dans une intervention à Radio Vatican, rapporte l'agence Zenit, le prélat souligne le caractère positif du texte adopté, en dépit de ses limites : *"[Il] demande aux Etats d'interdire toutes les formes de clonage contraires à la dignité humaine et à la protection de la vie. Et il y a là une référence à l'indisponibilité de l'embryon humain. [...] Au terme d'un débat mouvementé, trois amendements ont été introduits, deux visaient à expurger le texte de toute référence à la protection de la vie humaine dans les techniques de clonage. Et avant même l'adoption finale du texte, non amendé, c'est justement le ferme rejet de ces deux amendements de la part d'une*

*majorité de l'assemblée qui a lancé un signal sans équivoque."*

S'il espère que la communauté internationale va confirmer ses intentions sur cette base, il regrette qu'un consensus n'ait pas pu être atteint sur un texte contenant la mention de la protection de la vie humaine : *"Le Saint-Siège aurait été content de voir une adoption consensuelle et générale du texte qui contient des références à la protection et à la dignité de la vie humaine. Toutefois, le signal lancé et récompensé par le vote est reconfortant. Il faut espérer que cela soit pris comme un point de départ pour promouvoir sans cesse le progrès des sciences médicales, en ayant toujours présent à l'esprit de façon ferme, le respect de la vie humaine."*

La résolution de l'ONU survient au lendemain de la signature d'un décret du gouvernement français autorisant l'importation de cellules embryonnaires, fait remarquer la Fondation Jérôme-Lejeune. Mercredi 16 février, Philippe Douste-Blazy, ministre de la Santé, et François d'Aubert, ministre délégué à la recherche, ont signé les arrêtés permettant l'importation de cellules souches d'embryons humains pour la recherche.

### Prière à Saint-Joseph patron de l'Eglise universelle

*(mois de mars = mois de saint Joseph)*

Nous recourons à vous dans notre tribulation, ô bienheureux Joseph : et, après avoir imploré le secours de votre sainte Epouse, nous sollicitons aussi avec confiance votre patronage. Par l'affection qui vous a uni à la Vierge Immaculée, Mère de Dieu; par l'amour paternel, dont vous avez entouré l'Enfant Jésus, nous vous supplions de regarder, avec bonté, l'héritage que Jésus-Christ a conquis au prix de son sang, et de nous assister de votre puissance et de votre secours, dans nos besoins. Protégez, ô très sage gardien de la divine Famille, la race élue de Jésus-Christ.

Préservez-nous, ô Père très aimant, de toute souillure d'erreur et de corruption, soyez-nous favorable, ô notre très puissant libérateur. Du haut du ciel, assistez-nous dans le combat que nous livrons à la puissance des ténèbres ; et de même que vous avez arraché autrefois l'Enfant Jésus au péril de la mort, défendez aujourd'hui la Sainte Eglise de Dieu, des embûches de l'ennemi et de toute adversité. Couvrez chacun de nous de votre perpétuelle protection, afin que, à votre exemple, et soutenus par votre secours, nous puissions vivre saintement, pieusement mourir, et obtenir la béatitude éternelle. Ainsi soit-il.

(Léon XIII)

## Kephas n°14 (avril-juin 2005)

sera livré aux abonnés avec un **CD-Rom** exceptionnel (**Ictus 3**) mis au point par l'abbé Arnaud BOUCHEZ, complété en collaboration avec la Congrégation pour le Clergé, avec mises à jour sur internet – avec mot de passe !). Une mine de documents (Bibles – Magistère – Théologie (St Thomas ...) – Patristique – Liturgie – Spiritualité ...) et un moteur de recherche époustouflant ! Profitez-en si vous n'êtes pas encore abonné pour vous abonner tout de suite (des tracts sont disponibles sur le présentoir ou au bureau).

Abonnement 1 an : 50 € ; 2 ans : 92 € - à l'ordre de : Revue Kephas, 8 bis bd Bessonnew 49000 ANGERS  
Courriel : [revue-kephas@wanadoo.fr](mailto:revue-kephas@wanadoo.fr) - site : [www.revue-kephas.org](http://www.revue-kephas.org)

**Horaires des messes : voir calendrier**

**Confessions : téléphoner à l'avance**

**Du nouveau sur notre situation financière** : A partir de début avril, l'abbé de Montjoye sera pris en charge financièrement par la paroisse de Saint-André au même titre que les prêtres du diocèse (loyer et charges payés à la paroisse d'Alfortville, cotisation sociale, remboursements kilométriques, frais de bureau, et une partie du salaire, l'autre étant versée par la Gendarmerie, et une autre encore par la mairie de Paris (pour la maison de retraite de Cachan). Pour la campagne de denier de l'Eglise, nous vous solliciterons donc dorénavant non plus pour la Fraternité Saint-Pierre, puisqu'elle ne porte plus la charge financière, mais pour le diocèse (qui versera d'ailleurs aussi un don à la Fraternité pour sa vie propre). Merci à Mgr Labille, notre évêque, au Père Gay, Vicaire Général, et au Père Gavois, notre curé, d'avoir permis de mettre fin à une situation inconfortable et difficile pour vous, en normalisant cet aspect de notre intégration dans le diocèse.

**Opération « Brique et Clocher »** : merci de votre participation pour les travaux de notre église

**OFFRANDE DES MESSES**: Messe: 15 € ; Neuvaine: 150 €

**COMMUNION AUX MALADES ET VISITES DE PERSONNES AGEES** : N'hésitez pas à leur demander s'ils veulent voir un prêtre pour se confesser, revoir le sacrement des malades ou communier, et merci de nous prévenir.

**RETRAITE DE SAINT IGNACE** : pour hommes à partir de 17 ans : du mardi 19 avril à 18h00 au dimanche 24 avril à 15h00 à l'abbaye Sainte Madeleine du Barroux, prêchée par un moine du monastère et l'abbé Fabrice Loiseau de la Fraternité Saint Pierre. Pour tous renseignements et inscriptions : Mme Gaëlle Caron : 06 63 76 77 67.

## SPES CAMP + JMJ

1. du 1<sup>er</sup> au 10 août : camp d'évangélisation et de formation à Toulon pour tous (à partir de 18 ans), avec les abbés Loiseau, Cadiet et de Montjoye. *Thème du camp* : histoire des missions, avec de nombreux conférenciers : Mgr Rey, père Fresson, pères du Barroux, Annie Laurent, Fabrice Hadjadj, Richard Borghman etc.... *Activités* : évangélisation des plages du Mourrillon, porte à porte, participation à la vie de la paroisse Saint François de Paule, rencontres avec les communautés du diocèse.
2. du 6 au 10 août : grand rassemblement des groupes de prières au séminaire de la Castille.
3. du 11 au 21 : participation aux **JMJ** avec le diocèse de Toulon (du 11 au 15 à Manheim, du 16 au 21 à Cologne)

Pour tous renseignements : Région parisienne : Augustin Aghmate : 06 20 37 31 79  
Pour la province : Henry Hyvernat : 06 81 67 19 68

**Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur les sites Internet :**  
**[www.sp94.cathos.org](http://www.sp94.cathos.org) et [www.spes.cathos.org](http://www.spes.cathos.org)**

## CALENDRIER DU MOIS DE MARS 2005

Date	Fête	Messes à :	N.B. :
<b>Dimanche 6</b>	<b>4<sup>ème</sup> Dimanche de Carême</b> (« <i>Laetare</i> »)	11h15	16h30 Prédication de carême et Salut jusqu'à 17h30
Lundi 7	de la férie	<i>Pas de messe</i>	Conseil de communauté (à Alfortville)
Mardi 8	de la férie	9h ( <i>Paul VI</i> )	Catéchisme
Mercredi 9	de la férie		
Jeudi 10	de la férie	19h	
Vendredi 11	de la férie, <i>Abstinence</i>	9h ( <i>Paul VI</i> )	
Samedi 12	de la férie		Soutien catéchétique (CP-CE1) à 10h à Alfortville Catéchisme (6° à 3°) à 11h à St André <b>Récollecion paroissiale</b> (voir programme sur tract)
<b>Dimanche 13</b>	<b>1<sup>er</sup> de la Passion</b>	11h15	
Lundi 14	de la férie	<i>Pas de messe</i>	
Mardi 15	de la férie	9h ( <i>Paul VI</i> )	Cours sur les Pères de l'Eglise à 20h30 (1)
Mercredi 16	de la férie		Catéchisme
Jeudi 17	de la férie	19h	
Vendredi 18	de la férie, <i>Abstinence</i>	9h ( <i>Paul VI</i> )	<b>Cours sur l'Eucharistie</b> à 20h30 (2)
Samedi 19	<b>St Joseph</b> , époux de la Très Sainte Vierge et Patron de l'Eglise universelle	<b>11h15</b>	Catéchisme (6°-3°) : <b>confessions</b> à 10h30, <b>messe</b> à 11h15 <i>Nuit d'adoration à Montmartre pour les maîtrises</i>
<b>Dimanche 20</b>	<b>Dimanche des Rameaux</b>	11h15	16h30 Prédication de carême et Salut jusqu'à 17h30
Lundi 21	Lundi Saint		
Mardi 22	Mardi Saint		Messe chrismale à 19h
Mercredi 23	Mercredi Saint	<b>11h15</b>	Catéchisme: <b>confessions</b> à 10h30, <b>messe</b> à 11h15
Jeudi 24	<b>Jeudi Saint</b>		<b>Messe vespérale à 20h30</b> <b>Adoration de 22h30 à minuit</b>
Vendredi 25	<b>Vendredi Saint</b> , <i>Jeûne et abstinence</i>		<b>Chemin de croix à 15h</b> <b>Office du Vendredi Saint à 20h30</b>
Samedi 26	<b>Samedi Saint</b> ( <i>passage à l'heure d'été</i> )		Pas de catéchisme <b>Office des Ténèbres à 9h</b> <b>Vigile Pascale à 22h45</b>
<b>Dimanche 27</b>	<b>Dimanche de Pâques</b>	11h15	17h : vêpres et Salut
Lundi 28	Lundi de Pâques		
Mardi 29	Mardi de Pâques	19h30	
Mercredi 30	Mercredi de Pâques	7h30	Catéchisme
Jeudi 31	Jeudi de Pâques	19h	
Vendredi 1 <sup>er</sup>	Vendredi de Pâques, 1 <sup>er</sup> du mois,	19h30	Adoration du St Sacrement (3)
Samedi 2	Samedi de Pâques in Albis	9h	Soutien catéchétique (CP-CE1) à 10h Catéchisme (6° à 3°)
<b>Dimanche 3</b>	<b>Dimanche in Albis</b> (« <i>Quasimodo</i> »)	11h15	
Lundi 4	<b>Annonciation</b> de la T.S. Vierge	19h30 (chantée)	
Mardi 5	St Vincent Ferrer, Confesseur	19h30	
Mercredi 6	de la férie	7h30	Catéchisme
Jeudi 7	de la férie	19h	
Vendredi 8	de la férie	19h30	
Samedi 9	de la Ste Vierge	9h	Catéchisme (6° à 3°)
<b>Dimanche 10</b>	<b>2ème Dimanche après Pâques</b> (« <i>du Bon Pasteur</i> »)	11h15	

(1) par le P. Daniel Coffigny à la cité paroissiale (cours bimestriel) - (2) par l'abbé de Montjoye à la cité paroissiale (cours mensuel) - (3) en commun avec la paroisse jusqu'à 21h30